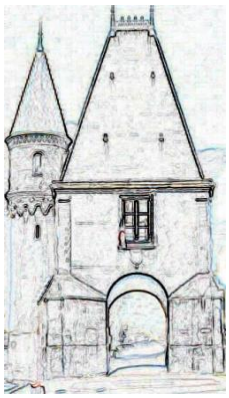

MAIRIE DE BRESLES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 24 JUIN 2015

L'An Deux Mille quinze
Le MERCREDI 24 JUIN
Le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur CORDIER Dominique - MAIRE
PRESENTS = Mesdames et Messieurs DUTHOIT André – FUMERY Anne – CRUCET Christophe – JUNOD Karine **ADJOINTS**.
Mesdames et Messieurs LAURENT Daniel – FABUREL Josette – CHOQUET Patrick – CHAMBRELANT Rose-May – LIEURE Thérèse – MAGNIER Michel – PIEROZAK Dina – LEVESQUE Patrick – LEONARDI Fréderic –
DUCHE-THOURILLON Isabelle – FEDELI Valérie – MUNIO Bertrand – MACAIRE Aurélie – CAYER Anne-Françoise – CHISS Lionel – PULLEUX Sébastien – FABUREL Christine – GILLAIN Régine – DENAIN Véronique – **CONSEILLERS MUNICIPAUX.**

ABSENTS REPRESENTES : Madame MAISON Emilie et Messieurs DUTRIAUX Bruno – VANDEWALLE Franck

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame DUCHE-THOURILLON Isabelle

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le compte rendu de réunion du Conseil Municipal du 27 Mai 2015.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION 2014

Monsieur le Maire procède à la lecture du compte administratif 2014 de la ville

BUDGET PRINCIPAL :

FONCTIONNEMENT	PREVU EN 2014	REALISE EN 2014
DEPENSES	3 742196 €	3 290 057,61 €
RECETTES	3 742 196 €	3 766 422,03 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT		476 364,42 €

INVESTISSEMENT	PREVU EN 2014	REALISE EN 2014	RESTE A REALISER
DEPENSES	1 241 834.00 €	883 045,97 €	296 857 €
RECETTES	1 241 834.00 €	1 192 109,77 €	12 530 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT		309 063,80 €	

Global :	785 428,22 €

EAU POTABLE :

EXPLOITATION	PREVU EN 2014	REALISE EN 2014
DEPENSES	108 057,00 €	28 871,15 €
RECETTES	108 057,00 €	115 477,51 €
EXCEDENT D'EXPLOITATION		86 606,36 €

INVESTISSEMENT	PREVU EN 2014	REALISE EN 2014	RESTE A REALISER
DEPENSES	203 272,00 €	- €	203 272,00€
RECETTES	85 789,00 €	124 086,19 €	- €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT		124 086,19 €	

Global :	210 692,55 €

ASSAINISSEMENT :

EXPLOITATION	PREVU EN 2014	REALISE EN 2014
DEPENSES	284 048,00 €	218 102,79 €
RECETTES	284 048,00 €	338 292,16 €
EXCEDENT D'EXPLOITATION		120 189,37 €

INVESTISSEMENT	PREVU EN 2014	REALISE EN 2014	RESTE A REALISER
DEPENSES	491 597,00 €	121 887,37 €	369 669 €
RECETTES	491 597,00 €	425 697,95 €	- €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT		303 810,58 €	

Global :	423 999,95 €

SALLE POLYVALENTE :

FONCTIONNEMENT	PREVU EN 2014	REALISE EN 2014
DEPENSES	166 902,00 €	110 922,10 €
RECETTES	166 902,00 €	140 788,38 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT		29 806,28€

INVESTISSEMENT	PREVU EN 2014	REALISE EN 2014	RESTE A REALISER
DEPENSES	64 169,00 €	45 518,13 €	5 000 €
RECETTES	64 169,00 €	15 711,85 €	- €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT		- 29 806,28 €	

Global :	0.00 €

Monsieur LE MAIRE sort de la salle et Monsieur LAURENT prend la présidence.

Le conseil municipal approuve le budget principal à l'unanimité.

Le Conseil Municipal approuve le budget eau potable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal approuve le budget assainissement à l'unanimité.

Le conseil approuve à l'unanimité le budget de la salle Robert Gourdain.

Monsieur LE MAIRE remercie Madame VIEVILLE et Madame RICCI-EPAILLARD pour le suivi du Budget.

ELECTION DU NOUVEAU CONSEILLER COMMUNAUTAIRE

Monsieur Le Maire indique que suite au dernier Conseil Municipal, la composition du Conseil Communautaire de la CCRB a été modifiée, en accordant un siège supplémentaire à notre ville.

La préfecture nous informe que ce membre doit être élu par le Conseil Municipal parmi ses membres au scrutin de liste à un tour.

Monsieur Le Maire propose Monsieur LAURENT Daniel.

Il n'y a pas d'autres candidats.

Le scrutin se déroule à bulletin secret.

Résultat : Monsieur LAURENT Daniel : 26 voix
Madame FABUREL Josette : 1 voix.

Monsieur LAURENT Daniel est élu au Conseil Communautaire de la CCRB.

TAXE DE SEJOUR

Monsieur Le Maire indique que la commune réalise des actions en direction de la promotion et du développement du tourisme et poursuivra dans les années à venir son soutien aux projets concourant à l'accueil des publics extérieurs (panneaux d'information, organisation de manifestations, organisation de visites de la Ville, etc...). De plus, les structures d'accueil qui existent sur la commune (camping, gite) nous permettent également d'attirer un nombre important de touristes. Aussi, nous pourrons être éligibles au recouvrement de la taxe de séjour sur les personnes non domiciliées sur le territoire.
Aussi, nous vous proposons d'instaurer la taxe de séjour et de fixer les tarifs comme suit :

CATEGORIES D'HEBERGEMENT	TARIF PROPOSE
- Palaces et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	2,35
- Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	1,85
- Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	1,45
- Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	1
- Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,60
- Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, emplacements dans des aire de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,5
- Hôtels et résidences de tourisme, villages de vacances en attente de classement ou sans classement	0,5

- Meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement 0,5

- Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes 0,5

- Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance 0,20

Les exonérations obligatoires sont les suivantes :

- Les personnes âgées de moins de 18 ans.
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune.
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire.
- Les personnes qui occupent des locaux gérés par des associations dont le loyer est inférieur à 2€.

La taxe sera perçue sur toute l'année, à compter du 1er Janvier 2016.

Les dates de reversement auprès du receveur du Trésor Public des sommes directement perçues par les logeurs peuvent être arrêtées comme suit :

- Le 15 Septembre de l'année N pour les taxes perçues au titre des mois de Janvier à Août de l'année N.
- Le 30 Janvier de l'année N+1 pour les taxes perçues au titre des mois de Septembre à Décembre de l'année N.

Les versements seront effectués spontanément aux dates précisées et seront justifiées par un état récapitulatif certifié par le logeur, précisant, outre le nom de l'établissement procédant au règlement, la période concernée, le nombre de nuitées et le montant unitaire de la taxe de séjour appliquée.

Monsieur Le Maire précise qu'il s'agit d'une ressource supplémentaire qui n'impactera pas les Breslois et permettra à la commission du patrimoine de réaliser ses projets.

Monsieur PULLEUX demande quel serait le retour de cette taxe.

Monsieur Le Maire répond que cela représentera environ 8000€.

Monsieur PULLEUX demande si cela a été discuté avec les différents logeurs.

Monsieur Le Maire précise que cela ne les implique pas directement financièrement.

Madame FABUREL lit un courrier de Monsieur VANDEWALLE concernant la taxe de séjour : « Monsieur Le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjoints, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux. Je tiens à m'excuser de ne pas être présent à cette réunion de conseil, des obligations professionnelles m'empêchent d'y assister. Je souhaite vous exposer ma vive opposition pour de nombreuses raisons.1 -Nous avons déjà subi une augmentation de 1/100 sur l'imposition communale. 2 -Le secteur le plus impacté par cette taxe de séjour sera le camping de la Trye. Nous avons refusé de vendre le terrain à Monsieur et Madame POLO, il y a trois mois, leur infliger une taxe supplémentaire, ressemble à de l'acharnement. 3 - Je suis particulièrement attaché à encourager les entrepreneurs et les entreprises de notre commune. En tant qu'élus, nous devons soutenir ceux qui développent à la sueur de leur front, leur commerce, leur société, ou leur activité au sein de notre commune. Je déplore cette proposition de taxe de séjour, qui aura une portée négative sur la compétitivité tarifaire du camping et gîtes de notre ville.4 -Je demande le vote à bulletin secret pour cette proposition de taxe de séjour, afin que chacun puisse exprimer librement son opinion. Pour le bien et le développement touristique de Bresles, je souhaite très sincèrement que mes collègues conseillers votent contre ce projet de taxe de séjour. Merci de votre attention »

Monsieur Le Maire regrette que Monsieur VANDEWALLE ne soit pas venu. Il précise que la taxe n'impacte pas le camping. C'est une taxe de séjour comme il en existe dans beaucoup de ville, où existent des structures d'accueil pour les touristes comme des campings ou des hôtels. Ce n'est pas contre le commerce du camping, cela n'a rien à voir.

Monsieur PULLEUX demande si des villes voisines ont également instaurées cette taxe.

Monsieur Le Maire répond qu'elle existe notamment à Laversines, Beauvais ou Clermont.

Monsieur Le Maire est également très attaché aux activités commerciales et au développement de la ville de Bresles, afin de pouvoir faire en sorte qu'elle soit plus attractive.
Il va sans dire que cette somme sera allouée au tourisme, au patrimoine et au développement culturel de la ville de Bresles. Il souhaite pouvoir faire connaître la ville même en dehors du camping. Cela n'aura pas d'impact sur le chiffre d'affaire du camping.

Madame FUMERY est étonnée qu'un élu puisse utiliser le mot «acharnement» envers un commerçant. On voit depuis quelques mois des choses sur les réseaux sociaux absolument abominables concernant les relations que la commune pourrait avoir avec le camping. Il n'en est rien puisque à chaque fois que nous en avons l'occasion, comme récemment lors des portes ouvertes, la commune participe et plusieurs conseillers se sont rendus au camping et ont fait avec Monsieur et Madame POLO le tour du camping. Il ne faudrait pas tout mélanger. Ce n'est pas parce que le Conseil Municipal ne souhaite pas vendre son patrimoine qu'il y a acharnement, ni lorsque la commune prend une décision autour de la taxe de séjour, qui ne touche d'ailleurs pas uniquement le camping. Elle trouve un peu déplacé de la part d'un élu municipal de parler d'acharnement. Elle le redira d'ailleurs à Franck VANDEWALLE. Il devrait plutôt être de notre rôle d'éviter que ces polémiques se poursuivent, surtout que le Conseil Municipal a toujours montré de l'intérêt à tous les commerçants et toutes les entreprises de la ville. Nous étions il y a un mois avec Dominique CORDIER et la chambre d'artisanat à faire le tour de quelques entreprises.

Madame FABUREL Josette pense que le locataire ou le propriétaire du terrain de camping est là pour gérer le camp. Cette somme est cumulée de jours en jours, elle trouve que c'est positif pour le camping, c'est une reconnaissance. Elle trouve que c'est très bien.

Monsieur Le Maire est le premier à dire que le travail de Monsieur POLO est exceptionnel, il ne comprend pas cette polémique. S'il a fait une erreur, c'est peut-être d'en avoir discuté. La ville n'est pas vendeuse de ses biens. Monsieur POLO souhaitait acheter le terrain, mais beaucoup de commerçants ne sont pas propriétaires de leurs murs, comme les deux boulangeries ou la pizzeria en face, cela ne les empêche pas de dynamiser leur commerce et de faire le maximum pour leur commerce et leur chiffre d'affaire.

Monsieur Le Maire a décidé de passer cette question au Conseil Municipal car Monsieur POLO était venu le voir trois fois, il a beaucoup insisté pour que la ville vende mais ce n'était pas dans les propositions électorales de la liste Ensemble pour Bresles. Il en a discuté au Conseil Municipal, il le regrette et n'aurait pas du le faire. Il s'en est encore expliqué cet après-midi puisqu'il s'est rendu sur place avec Monsieur DUTHOIT pour un problème lié au camping qu'ils ont réglé en tant que propriétaire et il va faire en sorte que tout se passe bien, mais la commune n'est pas vendeuse. La taxe de séjour n'est pas instaurée pour l'embêter, malgré tout ce qu'on peut entendre, mais simplement pour développer le tourisme Breslois. Il y a une commission tourisme et patrimoine, cette somme sera affectée aux propositions qui seront faites au Conseil Municipal par cette commission.

Madame GILLAIN demande si l'exonération des titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés sur la commune peut également s'appliquer aux personnes travaillant dans une autre commune.

Monsieur Le Maire répond que cela concerne uniquement les personnes employées dans la commune, il s'agit de l'application de la législation.

Monsieur PULLEUX s'interroge sur l'attractivité de Bresles par rapport au tourisme. Il demande si on a des indicateurs sur la marge de progression de Bresles en terme de tourisme.

Monsieur Le Maire répond que cela est difficile à estimer. Les sommes collectées seront affectées aux projets qui seront mis en place pour augmenter le tourisme.

Monsieur PULLEUX demande si on va suivre la pertinence de nos projets dans le futur.

Monsieur Le Maire est tout à fait d'accord et incite Monsieur PULLEUX a proposer un indicateur pertinent.

Monsieur PULLEUX pense qu'on pourrait s'appuyer sur le nombre de nuitées.

Monsieur Le Maire répond qu'il est aussi difficile de faire le lien entre les nuitées et l'attractivité du tourisme, car les personnes peuvent très bien loger à Laversines ou Beauvais et venir visiter Bresles.

Monsieur PULLEUX se demande quelles actions ou domaine d'activité pourraient attirer les touristes.

Monsieur Le Maire va demander à la commission du patrimoine de réfléchir à cela.

Monsieur LAURENT propose de réaliser un questionnaire.

Monsieur Le Maire précise qu'il pourrait être intéressant de mettre des panneaux devant les bâtiments en expliquant leur histoire. Mais cela a un coût, et la taxe permettra de financer ces actions. Il n'y a pas d'acharnement, il ne souhaite pas rentrer dans la polémique.

Monsieur CHISS déplore qu'on passe du temps sur un tel sujet et qu'on amplifie les polémiques alors que le principal intéressé qui déclenche le débat n'est même pas là.

Monsieur Le Maire est d'accord pour dire qu'il s'agit d'une polémique inutile, il est intéressé par le développement de la ville qui se fait progressivement.

Le Conseil Municipal vote pour l'instauration de la taxe avec une voix contre (Monsieur VANDEWALLE) et une abstention (Madame FABUREL Christine).

CONVENTION ET CONTRAT DE FINANCEMENT AVEC LE THEATRE DU BEAUVAISIS POUR LES ECOLES. ANNEE 2015-2016

Madame JUNOD indique qu'il faut renouveler la convention avec le théâtre du Beauvaisis pour la rentrée scolaire 2015-2016, afin de permettre aux enfants des écoles élémentaire et maternelle de bénéficier d'un spectacle de théâtre sur le temps scolaire. Le coût reste de 6€ par enfant et par spectacle.

Le Conseil Municipal accepte à l'iunanimité.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX

Monsieur le Maire indique que suite à la nécessité de recruter un nouveau Directeur Général des Services, une procédure de recrutement a été engagée.

Après examen des candidatures reçues à l'issue de la publication de l'offre auprès du Centre de Gestion et de la gazette des communes, aucun des candidats n'est susceptible d'être recruté selon les conditions statutaires de la Fonction Publique Territoriale.
Il est donc proposé de créer un poste d'agent non titulaire à temps complet sur le grade d'attaché principal et d'autoriser le versement du même régime indemnitaire et dans les mêmes conditions.

Monsieur le Maire précise que Madame RICCI-EPAILLARD quitte ses fonctions le 10 juillet prochain. Nous avons trouvé un remplaçant qui arrivera le 17 juillet. Il s'agit de Monsieur GAGE Hubert.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

1) Monsieur Le Maire indique que les amis du quartier remercient le Conseil municipal pour les subventions qui leur ont été accordées pour leur fonctionnement et la construction de leur local.

Le dimanche 5 juillet, l'association des amis du quartier organisent une brocante sur les places du centre-ville et invitent les conseillers municipaux au verre de l'amitié à 12h00 place du 8 mai.

L'US Bresles-football organise son assemblée générale le 26 juin à 18h30 au club house de stade de Bresles.

La nuit des églises aura lieu le samedi 4 juillet de 19h à 23h. Elle est organisée par la commission actions culturelles et patrimoine.

L'assemblée générale du Handball aura lieu le samedi 27 juin à 10h30 au Centre Eugène Seignier.

La kermesse de l'école élémentaire aura lieu le vendredi 26 juin à 18h00 salle Robert Gourdain. Un spectacle aura lieu à 20h.

Un feu de la Saint Jean est organisé par l'association les amis du quartier le 27 juin de 10h à 24h.

La distribution des dictionnaires aux élèves de CM2 aura lieu le 30 juin à 14h00 à l'école élémentaire.

2) Monsieur Le Maire indique qu'il y a eu un conseil d'administration à l'EHPAD de Bresles. Les choses avancent tout doucement. Il manque environ 150 000€. Le Conseil d'administration va faire son maximum pour que le prix de journée n'augmente pas. Il est cependant très difficile de travailler avec la directrice actuelle. Un regroupement intercommunal des trois EHPAD de Bresles, Mouy et Berthecourt est envisagé afin de faciliter la gestion. Il souhaite que la paix sociale revienne au niveau de l'établissement et il est prêt à recevoir toutes les personnes qui auraient des questions à ce sujet.

Madame CAYER demande si les salaires ont été versés.

Monsieur Le Maire indique que cela a été débloqué. De même, il va y avoir des rattrapages qui ont été bloqués depuis longtemps. Le Conseil d'administration a voté le budget afin de débloquer les situations.

Madame CAYER demande si la directrice va partir.

Madame FUMERY répond qu'elle est en recherche d'affectation.

Monsieur Le Maire précise qu'ils ont voté plusieurs fois contre le budget, mais à un certain moment, il faut aussi débloquer la situation. Un Conseil d'Administration de l'EHPAD de Berthecourt aura lieu le 8 juillet. Après cette date, le Conseil municipal devra délibérer sur la fusion des trois EHPAD. Un Conseil pourra avoir lieu mi-juillet à ce sujet. Il demande aux personnes qui seraient en vacance de donner un pouvoir afin de faire avancer les choses pour être opérationnels le 1er janvier 2016. Cette fusion ne devrait pas impacter le prix de journée de l'EHPAD de Bresles. Il précise que le Conseil d'administration avait décider de ne pas voter les budgets proposés car ensuite le département détermine le prix de journée sur la base de ce qui a été voté par le Conseil d'administration, s'il y a beaucoup de déficit, le prix de journée se trouve augmenté de façon significative et c'est le président du Conseil d'administration qui en porte la responsabilité.

Madame FABUREL Christine demande s'il y aura également fusion du personnel.

Madame FUMERY répond que le personnel de Bresles ne sera pas amené à changer d'établissement. Certains métiers, comme celui de psychologue pourraient être mutualisés, mais le personnel ne sera pas affecté à plusieurs établissements. L'objet de la fusion est de mutualiser les moyens, notamment l'administratif et le technique.

Monsieur Le Maire précise que la gestion sera plus simple, il y aura une meilleure transversalité. Cela devient urgent vu la situation financière des établissements.

3) Monsieur DUTHOIT indique que les travaux avancent. Le parking rue du sac pourra être agrandit car le propriétaire a donné son accord pour la vente du terrain. La réception des caméras sera faite prochainement.

4) Madame FABUREL Christine indique : « Monsieur Le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjoints, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux. Cela fait pratiquement un an et demi que je suis conseillère municipale auprès de vous. Je participe à de nombreuses commissions à travers lesquelles j'apprends énormément de choses. Rappelez-vous lors de notre première rencontre autour de cette table, Monsieur Le Maire nous a rappelé que nous étions 27 personnes issues de divers horizons politiques et que notre but était de servir notre commune. Nous avons appris à faire connaissance, à nous tutoyer, à nous vouvoyer et à nous appeler respectivement par nos noms et prénoms. Aujourd'hui, nous nous connaissons. Malheureusement, cette notion n'est pas

intégrée chez tout le monde. En effet, ce que je vous relate date d'hier soir. Je trouve déplorable qu'au bout d'un an et demi, un adjoint ne sache pas présenter entièrement son équipe municipale devant une assemblée d'une centaine de personnes. Malheureusement, ce n'est pas la première fois que cela arrive à mon égard. Je n'attends pas d'excuses mais seulement un peu de reconnaissance. Je m'appelle Christine FABUREL et je suis conseillère municipale. Merci de votre attention. »

Monsieur DUTHOIT s'excuse, il admet avoir eu un trou de mémoire, il fera attention la prochaine fois.

5) Monsieur PULLEUX demande où en est l'évacuation des déchets à l'entrée de la ville.

Monsieur Le Maire indique que les travaux avaient été arrêtés suite à la détection d'amiante. Il a envoyé une lettre à la préfecture à ce sujet mais n'a reçu aucune réponse. L'ADEME ne nous tient au courant de rien.

6) Monsieur PULLEUX demande, concernant l'aération de la salle polyvalente Robert Gourdain si quelque chose serait possible pour améliorer le renouvellement de l'air. Il y fait très chaud.

Monsieur CRUCET répond qu'aujourd'hui, il n'y a pas de rafraichissement d'air de prévu. Un nettoyage du réseau va être réalisé. Il a également fait estimer le coût d'installation d'un dispositif de rafraichissement d'air, cela couterait au moins 400 000€. En tout état de cause, une étude est en cour afin d'améliorer la situation, mais la salle a un très grand volume qui rend les choses difficiles et l'enveloppe financière importante.

Monsieur PULLEUX demande s'il serait possible d'ouvrir les skydomes.

Monsieur CRUCET répond que cela est possible, mais alors la lumière du jour entrera dans la salle. Or, il faut le noir complet pour le cinéma et certains spectacles.

Monsieur PULLEUX pense que ce problème réduit l'attractivité de la salle.

Monsieur CRUCET répond qu'il faut procéder par étape. On va d'abord réaliser un nettoyage, puis il faudra également tenir compte des calculs liés au diamètre des gaines, voir changer les moteurs.

Monsieur Le Maire indique que ce problème pourra être étudié en commission.

7) Monsieur CHISS demande des précisions sur les travaux relatifs au giratoire rue du Petit Chantilly.

Monsieur DUTHOIT répond que l'ouverture des plis sera faire prochainement.

Monsieur Le Maire précise que les relevés ont été faits.

Monsieur CHISS demande des précisions sur le marché du parking Condorcet et sur l'assainissement rue de la libération.

Monsieur DUTHOIT répond que la consultation pour le parking Condorcet est en cours jusqu'au 17 juillet. Concernant l'assainissement rue de la Libération, les plis ont été ouverts et le choix des entreprises va être réalisé prochainement. Les travaux devraient bientôt démarrer.

8) Madame CAYER demande si le traçage chemin de Bailleul va être réalisé.

Monsieur CRUCET répond que cela sera fait cet été.

9) Madame CAYER indique que dans la rue du Général De Gaulle, au niveau de la boulangerie du coin, les gens s'arrêtent n'importe où, en double voir triple file. Ne peut-on pas prévoir quelque chose.

Monsieur CHOQUET répond que cela fait des années que l'on parle de cela. Il demande à Madame CAYER quelles solutions peuvent être prises.

Monsieur Le Maire précise qu'il s'agit avant tout de problèmes de comportement, qu'on rencontre également devant le centre périscolaire. Si on veut empêcher le stationnement sauvage, soit on fait

passer la gendarmerie ou le policier municipal, soit on met des bornes là où les gens se garent. Au niveau de la lunetterie notamment, il n'y en a pas suffisamment. Il s'agit d'indiscipline. C'est d'ailleurs le même problème devant la maison de retraite. A cet endroit, nous attendons d'avoir le parking, car il faut aussi avoir des places pour se garer, que ce soit dans la rue Condorcet ou dans le centre-ville. Les nouveaux parkings devraient améliorer la situation. Dans le cas contraire, nous demanderons à la gendarmerie ou à la police municipale de verbaliser.

Monsieur CHOQUET pense que quand on arrive à ce genre de solution, c'est qu'on a été très mauvais pendant des années. Madame CAYER a été adjointe lors du précédent mandat et le problème existait déjà.

Madame CAYER répond qu'elle n'était pas décisionnaire dans ce domaine.

Monsieur Le Maire ajoute que ce sont des problèmes récurrents. C'est un problème collectif qui relève de l'éducation. Nous avons fait des rappels dans le bulletin et cela de façon régulière.

Madame CAYER ajoute qu'à sa demande, des bornes avaient été installées place Maurice Segonds là où des personnes stationnaient n'importe où.

Monsieur Le Maire ajoute que Monsieur CRUCET a acheté 100 bornes, elles vont être installées progressivement. On est obligé au niveau de la sécurité d'arriver à cette solution. Monsieur MUNIO réfléchit également avec la commission sécurité voirie au problème de vitesse rue du Petit Chantilly.

Monsieur MUNIO indique qu'il y a une chronologie, on ne peut pas juste interdire sans proposer des alternatives.

Madame JUNOD pense qu'en plus des parkings, il faut mettre en place des choses pour empêcher les gens de se garer n'importe où car souvent ils ne vont pas jusqu'au parking. Il est ainsi prévu de poser des bornes devant le périscolaire.